

Newsletter n°2 - Octobre 2022

Le thème du mois

La méthanisation, comment ça marche ?

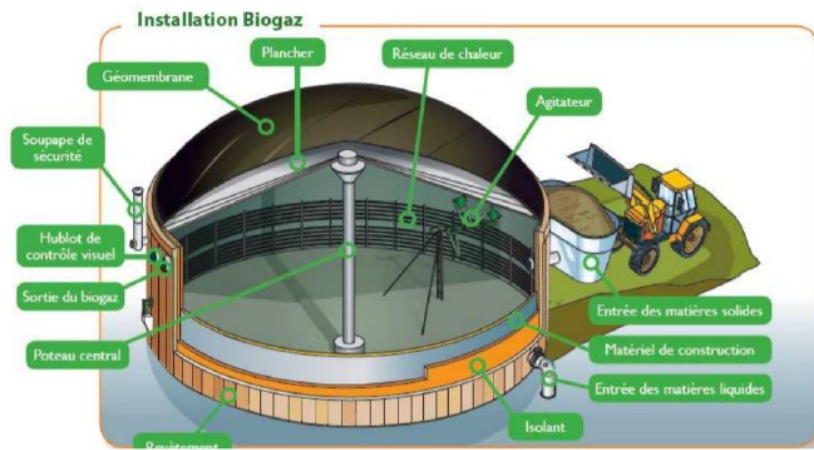
La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, donc en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie.

Cette dégradation produit :

- Un produit humide, riche en matière organique partiellement stabilisée. Il est généralement envisagé son retour au sol, et prend alors la fonction d'engrais organique ;
- Du biogaz, mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50 % à 70 % de méthane (CH₄), de 20 % à 50 % de gaz carbonique (CO₂). Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous forme combustible pour la production d'électricité et de chaleur, de production d'un carburant, ou **d'injection** dans le réseau de gaz naturel après épuration (comme c'est le cas de SUD-WASTE Garonne).

Quatre secteurs sont favorables au développement de cette technique : agricole, unités territoriales, déchets ménagers et boues urbaines.

SUD-WASTE traitera à 90% de résidus organiques venant des biodéchets, et 10% d'aléas agricole du territoire (ne prendra pas de boues urbaines).



Intérieur d'un digesteur technique voie liquide

Le saviez vous ?

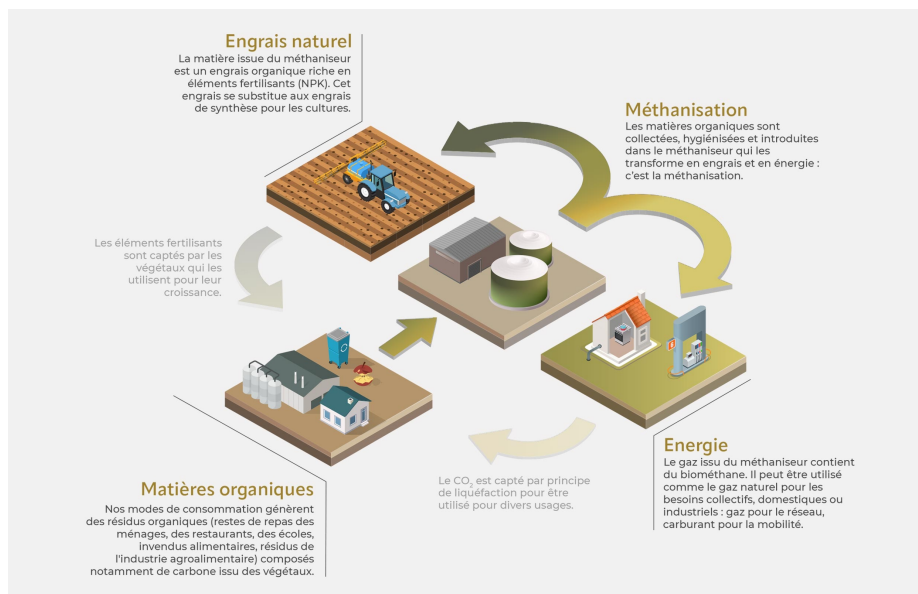
Le gaz naturel qui circule dans le réseau en France a été extrait de couches géologiques de la terre où il s'est formé à partir de la sédimentation de matière organique vieille de plusieurs millions d'années.

A l'inverse, le biométhane est issu d'un cycle court de recyclage de matière organique. L'utilisation du biométhane réduit directement les émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile.

Les avantages

La méthanisation présente de nombreux avantages

- **Une double valorisation** de la matière organique et de l'énergie ; c'est l'intérêt spécifique à la méthanisation, par rapport aux autres filières ;
- **Une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter** par d'autres filières ;
- **Une diminution des émissions de gaz à effet de serre** par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques ;
- **Un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides**, non compostables en l'état;
- **Une limitation des émissions d'odeurs**, car les matières sortantes sont moins odorantes que les matières entrantes. Elles sont digérées dans un digesteur hermétique et au sein d'un bâtiment clos équipé de traitement d'air.



La méthanisation en France, où en est-on ?

Fin 2021, on compte plus de 1 200 unités de méthanisation, majoritairement alimentées par de la biomasse agricole (à 90% déjections animales, cultures intermédiaires à vocation énergétique, résidus des industries agro-alimentaires) mais également des unités de méthanisation sur des stations d'épuration urbaine (une centaine environ), des unités de traitement des déchets ménagers (une dizaine), des digesteurs industriels sur des sites industriels de l'agro-alimentaire ou des papeteries (près d'une centaine).

Aujourd'hui en France, la valorisation du biogaz s'effectue majoritairement par cogénération. En revanche, **depuis 2018, la majorité des projets de méthanisation mettent en œuvre une valorisation par injection du biométhane sur les réseaux.**

La question de l'internaute

« Quel trafic routier est généré par la logistique ? »

Le transport est toujours optimisé pour **réduire les distances, limiter les désagréments** pour les riverains et **réduire la consommation de carburant.**

Le transport des intrants et de l'engrais organique générera en moyenne **environ 15 passages de camions par jour** autour du site. Les véhicules emprunteront prioritairement les grands axes à savoir l'A64 (95% du flux routier viendra de l'échangeur de l'A64), la D6 et le chemin de Bordegrosse. Ces routes sont aujourd'hui très empruntées par les poids lourds : par exemple, la D6 est utilisée à 85 % par des camions desservant d'autres entreprises.

Pour apprécier l'impact du trafic routier il est important de regarder les situations « avant » et « après », car les matières organiques qui seront valorisées par SUD-WASTE Garonne, font déjà aujourd'hui l'objet de traitement, bien souvent moins vertueux (enfouissement, incinération) et nécessitant également des transports.



SUD-WASTE Garonne

<https://sud-waste.fr/>
garonne@sud-waste.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 sendinblue